



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 janvier 2019**

Décision n° **CP-2019-2841**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 390 route du Tilleul et appartenant à Mme Martine Truchon Compagnon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Charles, Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Commission permanente du 14 janvier 2019**Décision n° CP-2019-2841**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 390 route du Tilleul et appartenant à Mme Martine Truchon Compagnon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 janvier 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé et d'aires de stationnement de part et d'autre de la route du Tilleul à Cailloux sur Fontaines, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 44 m² environ, située 390 route du Tilleul à Cailloux sur Fontaines et appartenant à madame Martine Truchon Compagnon.

Il s'agit d'une emprise à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AI 581 qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain après travaux.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette emprise se ferait à titre gratuit, bien libre de toute location ou occupation. Les frais inhérents à la réalisation du document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'une emprise d'une superficie d'environ 44 m² à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AI 581, libre de toute location ou occupation, située 390 route du Tilleul à Cailloux sur Fontaines et appartenant à madame Martine Truchon Compagnon, dans le cadre de la réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé et d'aires de stationnement de part et d'autre de ladite route.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 935 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O4367.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - compte 2112 - fonction 844, chapitre 21, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition gratuite fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041, en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2019.